

AMAP DES PRÉS BAS
Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
Contrat Pain 2025

CONTRACTANTS :

Eleveur boulanger

Nom : Augustin SAULDUBOIS
Adresse : 5 rue de l'église 49460 Ecuillé

Tel : 09 51 23 92 34

Courriel : dupainsurlesplanches@laposte.net

Consom'acteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

L'**adhésion** est obligatoire avant la signature du contrat, son montant est de **10 euros** (chèque bancaire libellé au nom de « l'AMAP des Pré-Bas »). L'adhérent s'engage à valoriser les principes de l'AMAP des Prés Bas.

Le producteur : s'engage à fournir de façon hebdomadaire du pain

Il s'engage à respecter les principes généraux de la charte des Producteurs de l'AMAP des Prés Bas et à participer aux réunions de l'AMAP auxquelles il est invité. Son engagement est formalisé par la signature du contrat avec le consommateur.

Il échange, dans le souci de transparence avec les consommateurs, sur ses produits et ses modes de production et prévoit des temps de réflexion et de concertation avec les Amapiens (réunions, rencontres).

Le consommateur : s'engage pour une réservation ferme de pain hebdomadaire et s'engage en son nom à régler d'avance l'achat du pain. Il effectue au nom du producteur un pré-paiement réalisé en une ou plusieurs fois selon les échéances spécifiées ci-dessous. Son engagement est formalisé par la signature du contrat avec le producteur.

Il s'engage à venir prendre sa commande aux dates prévues ou à la faire récupérer par une personne de son choix.

Le boulanger propose 1 pain de blé (farine T80), un pain de seigle (farine T170 intégrale), « le gros son », le petit épeautre et des pâtisseries salées ou sucrées.

Le consommateur s'engage sur un panier minimum de 2,5€ par semaine.

Distribution hebdomadaire le jeudi de 18h30 à 19h30 dans la salle près du stade de foot.

Tout pain non récupéré à 19h30 sera perdu.

A remplir en précisant la quantité hebdomadaire. Augustin effectuera 42 livraisons dans l'année (VOIR TABLEAU ANNEXE)

Type de pains		Pain par semaine
Pain T80	500g	...x 2.50€
	1kg	..x 4.50€
Pain Seigle T170	500 gr	...X 2.5€
	1 kg	...x 4.50€
« Le gros son »	500gr	...x 3.20€
	1 kg	...x 6.00€
Petit épeautre	500gr	.. x 5€
	1 kg	... X 10€

A remplir le tableau suivant en précisant la quantité hebdomadaire pour le pain et mensuelle pour les pâtisseries. La possibilité de panacher est également possible, dans ce cas voir avec le tuteur et Augustin.

Retournez votre commande en **trois exemplaires** accompagnée du règlement à l'adresse suivante :

Tuteur : *Stéphane Cadau 4 rue des écoles 49460 Ecuillé
cadau.stéphane0082@orange.fr Téléphone : 02
41 60 13 36

Fait le _____ à _____

Signature du producteur :

Signature du « consommateur » :